

2024DECIS028

**AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET DE MOBILITÉ POUR LE CENTRE DE
REIGNIER-ESERY
DEMANDE D'AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA MOBILITÉ ET AUX
ESPACES PUBLICS**

7.5. Subventions

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;

Vu le dispositif de contrat Région Ville de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu le budget principal 2024 et le plan pluriannuel d'investissements de la commune de Reignier-Esery ;

Considérant le projet d'aménagements des espaces publics et de mobilité pour le centre-ville estimé à 3 655 881 € HT, soit 4 387 057,20 € TTC,

Considérant que le projet prévoit de créer des voies cycles et des espaces piétons dans la Grande Rue, la Rue du Marché, la Rue des Écoles et la Rue du Collège, constituant alors un maillage dans le centre-ville,

Considérant que le projet prévoit de créer de nombreux espaces verts et d'utiliser des matériaux adaptés au réchauffement climatique afin de limiter la chaleur en ville,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'obtenir une subvention pour financer les travaux projetés ;

DÉCIDE

Article 1 : De présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat Région Ville ;

Article 2 : Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

- État : Fonds vert (Grande Rue et Rue du Marché)	893 070 €
- État : DETR (Rue du Collège et parking MJC)	250 000 €
- État : AAP Mobilité (Rue des Écoles)	108 942 €
- Région : contrat Région -ville (toutes les voies)	200 000 €
- Département de la Haute-Savoie : Aménagements cyclables (toutes les voies)	286 500 €
- Département de la Haute-Savoie : Dossier de Prise en Considération (Grande Rue)	557 738 €
- Département de la Haute-Savoie : Amende de police (Rue du Collège)	9 000 €
- Fonds propres communaux	1 350 631 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240605-2024DECIS028-AU

S²LO

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal

Fait à Reignier-Esery, le 5 juin 2024

Le Maire,

Lucas PUGIN

10 JUIN 2024

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le

